

# Recherche et politiques de jeunesse : quels apports pour la décision et la pratique ?

Chaire de recherche sur la jeunesse



Patricia Loncle-Moriceau

16 novembre 2012

# Recherche et politiques de jeunesse : quels apports pour la décision et la pratique ?

---

## Introduction

Dans un rapport officiel à destination du Conseil de l'Europe et portant sur le « soutien apporté aux jeunes en Europe, principes, politiques et pratiques », Howard Williamson<sup>1</sup> faisait le constat suivant en 2002 :

« Le concept de "politique de jeunesse" alors qu'il est largement accepté dans le monde comme une dimension nécessaire de la politique publique, demeure peu clair, contesté à la fois du point de vue de son envergure et de sa profondeur. (...) Le concept et la cohérence de la politique de jeunesse renvoient à des questions de couverture [sociale], de capacité, de compétence, de coopération et, inévitablement, de coût. Les rapports internationaux, de différentes manières, soulignent le fait que, dans presque tous les pays pour lesquels nous disposons de revues, une approche holistique fait largement défaut pour cerner et construire la politique jeunesse telle qu'elle est habituellement décrite par les guides officiels permettant de promouvoir les politiques publiques. Les priorités et les publics ciblés en matière de politique de jeunesse sont fréquemment conçus de manière beaucoup plus étroite et découlent souvent du champ relativement fermé de l'information et de la consultation » (Williamson, 2002, pp. 5-6).

Ce bilan, bien que vieux de 10 ans, fait encore largement écho aux questions que nous nous posons dans le cadre de la Chaire à l'égard des politiques de jeunesse. Nous souhaitons de fait travailler à une meilleure prise en compte des questions de jeunesse et de politiques de jeunesse dans le champ de la recherche d'une part et dans le champ de la décision et de la pratique d'autre part. En effet, nous partons du constat de la grande faiblesse, voire de la fragilité des politiques de jeunesse dans les différents pays européens et plus spécifiquement en France pour essayer de comprendre comment expliquer cette situation alors que les besoins des jeunes se révèlent de

---

<sup>1</sup> Howard Williamson est une figure très importante dans la mesure où il œuvre depuis une vingtaine d'années pour une meilleure institutionnalisation des politiques nationales de jeunesse et pour un renforcement des politiques européennes de jeunesse. Ses propos sont ceux de l'observateur le plus averti des politiques de jeunesse en Europe.

plus en plus importants, aussi bien en matière sociale qu'en matière politique. Selon nous, face à ces constats, le rôle de la Chaire est de contribuer (bien sûr pas de manière isolée) à combattre cette situation et à donner plus de force à la recherche en matière de jeunesse et aux politiques de jeunesse.

Pour mémoire, dans le domaine social, rappelons que les jeunes subissent les effets de la crise économique de plein fouet : 23% des 18-24 ans (plus d'un million de jeunes) vivaient en France sous le seuil de pauvreté en 2009 (c'est-à-dire avec moins de 954 € par mois), contre moins de 18% en 2004. Cette proportion est deux fois plus élevée que pour les 25-34 ans (Amsellem-Mainguy et Tomoteo, 2012, p. 39).

Les taux de chômage n'ont jamais été aussi élevés en Europe (15,8% en 2008 et 22,7% en août 2012 pour les moins de 25 ans, même si des variations nationales considérables sont à souligner : de 8,7% aux Pays-Bas à 41,6% en Espagne, la France se situant à 25,2%), en particulier depuis la crise économique de 2009 (Eurostat, 2012). En outre, les inégalités se creusent entre les jeunes diplômés et les jeunes non diplômés, ces derniers devant faire face à des difficultés d'intégration sur le marché du travail tout à fait considérables (Cahuc et al. 2011)<sup>2</sup>.

Par ailleurs, les formes d'emploi des jeunes apparaissent précaires, peu stables dans le temps, avec de nombreux contrats de courte durée ou à temps partiel non choisi (Walther et Pohl, 2005). « *L'âge moyen d'accès au premier CDI se situe désormais à 27 ans, après une succession d'emplois de courte durée et de stages souvent faiblement ou non rémunérés* » (Dulin, 2012, p. 7). De plus, les difficultés d'accès au logement sont très souvent profondes (Ranci, 2010), ce qui a des effets, notamment sur la mise en couple et l'arrivée plus tardive du premier enfant (Dubois-Reymond, 2008).

Du fait de ces différents éléments, les jeunes européens se révèlent aujourd'hui la population la plus touchée par la vulnérabilité sociale, c'est-à-dire, au-delà de la pauvreté, par l'ensemble des nouveaux risques sociaux qui affectent les Etats occidentaux (Ranci, 2010).

Concernant les questions politiques, les jeunes européens votent globalement peu, sont peu inscrits dans les partis politiques ou dans les syndicats et peu présents dans les associations

---

<sup>2</sup> Selon ces auteurs : « A autres caractéristiques identiques, les jeunes ayant un niveau inférieur au CAP sont confrontés à un risque de chômage supérieur de seize points au risque de la moyenne des autres » (p. 17) « Au total, les jeunes non diplômés ont des caractéristiques sociales marquées, plus souvent d'origine ouvrière, plus souvent d'origine immigrée, plus souvent résidant en ZUS. Ils sont néanmoins représentés, à des niveaux évidemment variables mais toujours significatifs, dans toutes les catégories de la population » (pp. 19-20).

nationales à représentation verticale. En France, ils ont faiblement recours au vote et fortement recours à la participation protestataire (via les manifestations ou les pétitions). Si l'on ne peut pas dire qu'ils se désintéressent de la politique (Roudet, 2010) ou que leur engagement décline, bien au contraire (Roudet, 2011 ; Galland et Roudet, 2012), on peut s'interroger sur leur capacité à influencer sur la décision politique et à faire prendre en compte les difficultés sociales qui sont les leurs. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on s'intéresse aux jeunes subissant des difficultés sociales puisque l'on sait que ce sont précisément ceux-là qui votent le moins et qui sont les moins représentés dans les manifestations traditionnelles.

Ces constats sont alarmants à différents titres : ils révèlent l'existence d'inégalités inter et intra générationnelles fortes (Chauvel, 2002 ; Maurin, 2009). De plus, ils soulèvent des problèmes sur les équilibres de places entre les générations (du point de vue des mandats électifs, par exemple, mais plus globalement dans l'ensemble des lieux de décision comme les syndicats ou les associations).

Il y a donc, selon nous, une urgence particulière à s'intéresser aux politiques de jeunesse, à leurs contenus, aux processus de prise de décision, à leurs mises en œuvre territoriales, aux jeux d'acteurs qui les composent, etc. pour esquisser des pistes qui permettraient de les renforcer. C'est en ce sens que l'action de la Chaire peut se révéler primordiale. En effet, pour des raisons sur lesquelles nous allons largement revenir ici, les politiques de jeunesse sont assez peu analysées dans notre pays alors même que les défis qu'elles ont à relever sont impérieux pour le devenir des sociétés européennes contemporaines.

Pour tenter de comprendre ce qui sous-tend ce constat, notre propos se déroulera en trois temps : un premier temps sur la façon dont sont organisées l'analyse des politiques de jeunesse et la sociologie de la jeunesse dans notre pays ; un deuxième temps sur les contenus des politiques de jeunesse et leur caractère largement négatif ; enfin, un troisième temps sur les pistes d'amélioration à envisager et les façons dont la chaire de recherche sur la jeunesse peut, avec les forces qui sont les siennes, participer à cette amélioration.

## **Première partie : analyse des politiques de jeunesse et sociologie de la jeunesse, deux cercles épistémologiques qui s'ignorent (ou presque)**

Pour donner à voir la manière dont sont construites les politiques de jeunesse en France, nous étudierons, dans un premier temps, la façon dont elles sont analysées dans les deux champs que nous connaissons le mieux : la science politique et la sociologie. Nous pourrions étendre cet

exercice à d'autres disciplines qui s'intéressent aussi à la jeunesse : la psychologie, la médecine, la santé publique, la géographie, les sciences de l'éducation, etc. mais nous laisserons ce soin aux collègues qui, nous l'espérons, nous rejoindront dans le cadre de la Chaire.

## **Une analyse peu développée des politiques de jeunesse en science politique**

Pour commencer, il nous semble que l'une des faiblesses des politiques de jeunesse vient de ce qu'elles ne constituent pas un objet très légitime en science politique en général et en analyse des politiques publiques en particulier.

Pour rappel, la science politique est composée de différentes branches, plus ou moins distinctes : le comportement et les mobilisations politiques, les institutions et les partis, les idées et les représentations, les décisions et les politiques publiques, aux différents niveaux de décision.

D'un point de vue général, tout d'abord, on peut dire que la jeunesse fait essentiellement l'objet de recherches sous l'angle des mobilisations collectives et de l'analyse des mouvements sociaux. Il existe un nombre non négligeable de recherches sur ces questions qui ciblent, par exemple, les grèves étudiantes ou les émeutes urbaines. Ces recherches portent sur le contenu des mobilisations, sur la manière dont elles s'expriment, sur les profils des personnes qui participent, sur les tensions ou les points d'accord qui traversent les mouvements, sur l'usage que font ces mouvements de l'espace public, etc.

Cependant, elles placent très peu ces mouvements dans une analyse sociologique de la jeunesse et elles sont très peu reliées avec une analyse des politiques de jeunesse qui encadrent ou soutiennent ces publics. Il est vrai que l'analyse des mouvements sociaux et l'analyse des politiques publiques sont deux branches de la science politique assez fortement séparées.

Par ailleurs, en science politique, la branche « analyse des politiques publiques » apparaît assez cloisonnée, encore souvent soupçonnée de relever de la science administrative et de se contenter d'une analyse constructiviste des politiques publiques (alors même que les trois dernières décennies sont traversées par une montée de l'analyse sous l'angle de la sociologie politique). Comme le souligne Pierre Muller, la relation entre science politique et analyse des politiques publiques reste globalement incertaine : à la fois très dynamique et jamais vraiment considérée comme le cœur de la discipline (2008).

De plus, en analyse des politiques publiques, la question des territoires et la question du social, qui sont les questions les plus proches des politiques de jeunesse, occupent des places très étroites. Si le territoire est étudié par une petite centaine de personnes (Pasquier et al. 2011), les chercheurs

qui s'intéressent au territoire ET aux questions sociales sont infiniment moins nombreux. Ainsi, au prochain congrès de l'Association française de science politique, seul un atelier sur soixante-quatre est consacré à une analyse des territoires, un à la ville et à l'enfance.

On le voit donc, dans ce groupe déjà peu important qui s'intéresse à l'analyse des politiques publiques, notamment sous l'angle des questions territoriales et ou sociales, l'objet « politiques de jeunesse » apparaît comme très largement minoritaire. J'évalue ce groupe à une poignée de personnes même si, bien sûr, nos intérêts, nos analyses, nos problématiques croisent celles de ceux qui travaillent sur le territoire, le social et plus largement les mobilisations collectives.

Il y a certes bien aujourd'hui un certain nombre de doctorants qui s'intéressent à cette question, comme nous avons pu le découvrir à l'occasion du colloque de septembre sur les jeunes vulnérables, mais elle reste peu étudiée et peu valorisée par la discipline.

Pourtant, il y aurait tout à gagner à un rapprochement entre chercheurs spécialistes de l'analyse des politiques publiques de jeunesse et décideurs publics car les analyses systématiques de politiques publiques sur certains secteurs ont déjà dans d'autres secteurs permis notablement d'affiner la décision publique. Ainsi, les recherches menées, ici par l'équipe de l'ancien LAPSS (laboratoire d'analyse des politiques sociales et de santé, piloté par Claude Martin) sur la prestation d'expérimentation dépendance, puis la prestation spécifique dépendance et enfin l'allocation personnes âgées en sont un excellent exemple. Notre équipe a ainsi travaillé sur ces dossiers successifs pendant plus d'une dizaine d'années à la demande de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), en contact étroit avec le Ministère des affaires sociales et de la santé et l'on a pu à ce moment mesurer l'impact possible des programmes de recherche sur la décision publique puisque nos recommandations ont été largement prises en compte et ont permis d'améliorer les dispositifs.

### **Une sociologie de la jeunesse peu institutionnalisée**

Dans ce contexte, la sociologie de la jeunesse apparaît beaucoup plus légitime que l'analyse des politiques de jeunesse. On peut dire qu'en France la sociologie de la jeunesse existe en tant qu'objet collectif partagé par une quarantaine ou une cinquantaine de chercheurs seniors. Elle est incarnée par l'existence d'un réseau thématique jeunesse au sein de l'association française de sociologie et de l'association internationale des sociologues de langue française. Une partie de ses membres constitue également le comité de rédaction de la revue *Agora débats/junesse*, dirigée par l'INJEP.

Cependant, il faut sans doute garder en tête que cette sociologie spécifique est somme toute, elle aussi minoritaire, pour des raisons variées.

Premièrement, la naissance de ce courant sociologique apparaît marquée, dès son origine, dans les années 1940, par une vision assez négative de la jeunesse : Vincenzo Cicchelli et Catherine Pugeault-Cicchelli (2006) montrent ainsi comment la tradition sociologique française de la jeunesse se construit isolément, notamment par rapport à la tradition américaine. Selon ces auteurs, entre 1940 et 1970, il est peu fait mention des travaux américains par les sociologues français, qui travaillent globalement moins la question de la jeunesse que leurs collègues d'outre-atlantique. Quand celle-ci est travaillée, les sociologues français analysent les difficultés de la jeunesse au prisme des retombées de la seconde guerre mondiale et entretiennent une vision moralisatrice de la jeunesse qu'il faut aider à devenir adulte. Les conséquences de cette posture ne sont d'ailleurs pas vraiment analysées dans l'espace français.

« Ce sont peut-être les sociologues américains qui ont le mieux repéré les particularités de la situation française. Dans la continuité des travaux de Parsons, Jesse R. Pitts (1960) compare le rôle des groupes de jeunes bourgeois dans la société française et dans la société américaine. En France, il observe une famille assez fermée sur elle-même et diffusant des normes assez strictes pour contrôler ses jeunes, en particulier leurs fréquentations. Le groupe des pairs est jugé dysfonctionnel, susceptible de se transformer en "communauté délinquante". Une forte discontinuité jeunesse/état adulte existe. Aux États-Unis, la famille est beaucoup plus ouverte sur l'extérieur et notamment sur le *peer group*, estimé fonctionnel car offrant un cadre sécurisant et valorisant où le jeune intègre les normes de la société adulte. Une continuité caractérise les rapports entre jeunesse et état adulte. » (2006, p. 107).

Par conséquent, la sociologie de la jeunesse française apparaît longtemps assez isolée des autres courants d'analyse, notamment des courants anglo-saxons qui travaillent en profondeur des questions comme celles des cultures juvéniles, des sous cultures et de leurs capacités à proposer des modèles politiques alternatifs.

Deuxièmement, ce courant d'analyse reste peu institutionnalisé : il n'existe pas d'équivalent français de grands centres d'analyse comme le Centre for Contemporary Cultural Studies (CCCS) en Grande-Bretagne dans les années 1960 et 1970, le DJI (Deutsches Jugend Institut) en Allemagne, la Youth research society en Finlande ou l'Observatoire jeunes et société au Québec etc.

Lorsque l'on analyse les thèmes de recherche développés par ces centres de recherche, on peut souligner des similitudes importantes dans les centres anglo-saxons qui s'intéressent largement aux cultures jeunes et aux professionnels de la jeunesse et des tendances un peu différentes au Québec où la première focale porte sur le travail et l'insertion professionnelle, comme en France.

Ce qui est également intéressant c'est la capacité des centres Allemand et Finnois (le centre anglais est plus ancien) à lier sociologie et analyse des politiques publiques.

**Tableau 1. Exemple de thèmes de recherche déployés par ces différents centres en sociologie de la jeunesse**

Centre for Contemporary Cultural Studies (England) (années 60 et 70)	Deutches Jugend Institut (Allemagne)	Youth research society (Finlande)	Observatoire jeunes et société (Québec)
Working class delinquents	Children and child care	Dialogue between society's structural questions (e.g. social and economic policy) and young people's everyday life and youth cultural phenomena	Travail et insertion professionnelle Mobilités, diversité et identité Relations et réseaux professionnels
Classless youth cultural experience	Youth services	Identities of youth work	Valeurs, pratiques sociales et culturelles
Labelling of the subculture	Families and Family policies Social monitoring	Youth competitive sports	

Du fait de l'absence de lieu de réflexion institutionnalisé, les sociologues français de la jeunesse entretiennent des liens assez disparates et ont finalement assez peu l'occasion de se rencontrer, de définir des programmes de recherche, de réfléchir à des sujets peu travaillé, de faire pression sur les pouvoirs publics, etc. Quelques tentatives ont été menées par Gérard Mauger dans les années 1980 avec les rencontres « jeunes et société », par Jean-Charles Lagrée dans les années 2000 avec le séminaire jeunes de l'IRESO mais je ne pense pas que l'on puisse dire aujourd'hui que ce groupe constitue une communauté de chercheurs sur le modèle de l'Observatoire de nos collègues québécois, par exemple. Il y a certes l'exception du comité de rédaction d'Agora débats jeunesse où nous nous rencontrons régulièrement mais ce n'est guère l'occasion de développer des programmations de recherche.

Troisièmement, il apparaît que, dans les carrières universitaires, la jeunesse est globalement un sujet où les jeunes chercheurs sont surreprésentés. On l'a vu, par exemple, dans le réseau

thématique jeunesse de l'Association française de sociologie, dans lequel la grande majorité des contributeurs sont des doctorants ou des chercheurs débutants. Cet élément est positif : il montre que le sujet est traité de façon dynamique et qu'il fait l'objet de renouvellement thématique et théorique. Cependant, cela pose aussi problème lorsqu'il s'agit d'exercer une influence sur la prise de décision ou d'entrer en dialogue avec les professionnels ou les institutions (en particulier si l'on compare la sociologie de la jeunesse avec la sociologie de l'éducation ou les sciences de l'éducation).

Quatrièmement, il nous semble que la sociologie française de la jeunesse entretient quelques points aveugles. Pour ce qui concerne notre centre d'intérêt aujourd'hui, les perceptions des jeunes à l'égard des politiques publiques sont, par exemple, très faiblement étudiées.

Il existe pourtant des tentatives tout à fait intéressantes qui permettraient d'orienter utilement le contenu des politiques publiques. Ainsi, dans une recherche en cours, Eric Le Grand (2011), membre de l'équipe de la chaire, fait-il parler les jeunes sur les mérites respectifs de la prévention par les adultes et par les pairs :

*« La prévention faite par les adultes est stigmatisante, moralisatrice. Ils ne savent pas parler aux jeunes, nous on sait mieux le faire, parce qu'on connaît les questions des jeunes. Et puis, on ne passe pas tout notre temps à boire, fumer, faire l'amour »...*

En outre, si l'on commence à assez bien connaître les trajectoires ou les parcours de jeunes, si l'on possède des données (encore largement disparates) sur la manière dont ils sont suivis par les institutions publiques, on ne sait presque rien sur ce qu'ils pensent des accompagnements qui leur sont proposés, de leurs raisons pour recourir aux dispositifs ou non. Cette dernière question, celle du non-recours, commence à mobiliser un groupe de chercheurs (dont nous faisons partie) autour de Philippe Warin mais son exploration en est encore à ses tout débuts.

Pour conclure sur sociologie et analyse des politiques publiques, il faut souligner à quel point le dialogue est peu aisé entre chercheurs de ces deux disciplines : elles possèdent des arrière plans théoriques sensiblement différents, elles s'appuient sur des constructions d'objet vraiment séparées, elles soulèvent des interrogations parfois tout à fait étrangères les unes aux autres. S'il y a des laboratoires de recherche où les deux disciplines se côtoient, ils ne sont pas nombreux et il n'y a pas ou peu de réflexion sur les apports complémentaires que les chercheurs pourraient développer.

On le voit donc, nous sommes face à une situation où les recherches en analyse des politiques publiques et en sociologie de la jeunesse apparaissent globalement peu institutionnalisées et peu à même de nourrir systématiquement les décisions publiques. Ayant posé cette situation, intéressons-nous à présent au contenu même des politiques de jeunesse.

## **Deuxième partie : des politiques publiques guidées par une méfiance à l'égard de la jeunesse**

Autre pan de cet état des lieux, les liens qui existent aujourd'hui entre décisions publiques et sociologie de la jeunesse semblent tout à fait ténus. Ce constat est un peu curieux : en effet, les rapports publics des vingt dernières années (les rapports de Foucault, Charvet, le Livre vert de Martin Hirsch, plus récemment les rapports Dulin et Dulot, par exemple) ont été largement nourris par les travaux sociologiques mais ils semblent globalement peu influencer les processus de décision. Tout se passe comme si la grande érudition qui marque certains des rapports n'avait que peu d'effet lorsqu'il s'agit d'instruire les processus de décision et de mise en œuvre.

### **Des politiques forgées à partir de perceptions négatives de la jeunesse**

Au contraire, les politiques publiques qui s'adressent à la jeunesse apparaissent essentiellement forgées à partir des valeurs des adultes sur la base de ce qu'ils pensent "bon" pour la jeunesse et non sur la base de ce que disent les jeunes.

Or, les perceptions des adultes à l'égard de la jeunesse sont essentiellement négatives. Ainsi, le sondage IPSOS pour le Monde en novembre 2011 (IPSOS, 2011) montrait-il une image de la jeunesse particulièrement alarmante : les jeunes apparaissaient intolérants à 53%, égoïstes à 63%, paresseux à 53 % et pas engagés à 64%...

Certes, ces conceptions de la jeunesse ne sont pas nouvelles, au contraire (Perrot, 1986). Il nous semble que l'on peut affirmer que la plupart des politiques publiques depuis plus d'un siècle sont bâties sur des conceptions de la jeunesse qui oscillent entre nécessité de la protéger et nécessité de faire face à la menace qu'elle représente (Loncle, 2003). Néanmoins, il y a dans l'Europe contemporaine une recrudescence des perceptions essentiellement négatives de la jeunesse, cette dernière étant perçue comme non finie ou défaillante (Jones, 2009).

Les raisons de cette évolution sont à rechercher, selon nous, dans la montée en puissance du néolibéralisme qui touche les politiques sociales européennes depuis les années 1980 et qui en mettant plus systématiquement l'accent sur la place des individus et sur leur part de

responsabilité dans leurs échecs entraîne des formes de suspicion généralisées (Duvoux, 2012) et des analyses de plus en plus prégnantes en termes de déviance des jeunes (Loncle, 2010).

Ce mouvement touche, bien sûr, d'autres secteurs de politiques publiques, en particulier les politiques à destination des populations exclues, en général (Wacquant, 2004, Smith, 2006 ; Duvoux, 2012), néanmoins, il affecte particulièrement les politiques de jeunesse dans la mesure où elles ne sont pas adossées à des socles administratifs ou juridiques forts. Le rapport Dulin le souligne bien :

*« Les jeunes disposent de peu de droits directs, les droits leur étant fréquemment ouverts en qualité d'ayant-droit de leurs parents. Des dispositifs ad hoc (Contrat d'insertion dans la vie sociale, Fonds d'aide aux jeunes...) leur sont destinés, mais ils sont complexes à mettre en œuvre » (Dulin, 2011, p. 10).*

Un peu plus loin le rapport insiste sur la complexité du système d'accès aux droits, caractérisé par un empilement des dispositifs, par le fait que les jeunes peuvent relever de plusieurs statuts, par la difficile articulation des dispositifs nationaux et locaux, par la variation des critères d'âge, par des problèmes d'accessibilité de l'offre ou encore par la non opposabilité des dispositifs.

De fait, les prestations sociales que reçoivent les jeunes sont faibles comparées à celles reçues par le reste de la population. Or, si ce phénomène est courant dans l'ensemble des pays développés, il est particulièrement accentué en France :

*« Ainsi, un jeune de dix-huit à vingt-cinq ans ayant de faibles revenus et ne vivant plus chez ses parents reçoit une aide égale à la moitié de celle perçue par la moyenne de la population. Cette aide est égale à la moyenne en Suède et même à une fois et demie la moyenne au Royaume-Uni » (Cahuc et al., 2011, p. 118).*

Selon nous, les politiques de jeunesse sont faibles par ces caractéristiques mais également parce que les réflexions qui sont portées sur elles sont peu articulées aux réflexions plus générales sur l'évolution de l'Etat-providence, sur les risques sociaux auxquels la jeunesse est exposée, sur la protection globale qu'il convient donc de lui apporter, sur les droits sociaux dont elle peut bénéficier en propre. Dans notre modèle d'Etat-providence basé sur l'emploi et sur la protection de l'emploi, la jeunesse -qui peine de plus en plus à atteindre des formes d'emploi stables- se trouve par conséquent difficilement couverte.

Les politiques de jeunesse de notre pays sont, en effet, essentiellement pensées essentiellement en creux des politiques d'éducation, elles apportent des réponses ponctuelles à des populations

qui n'ont pas réussi dans leur parcours de qualification. Comme le souligne Léa Lima (2012, p. 126) :

*« C'est que les jeunes en France sont des objets d'intervention sociale avant d'être des sujets de droit. Pourtant les politiques d'insertion drainent un ensemble de prestations sociales qu'elles soient sous forme de services ou sous forme d'allocations. Parce qu'elle est un impensé des politiques publiques, la citoyenneté sociale des jeunes se dessine en creux ».*

De ce fait, nous assistons à défaut de principes généraux, d'ancrage fort dans les politiques sociales plus globales, à une protection très relative de cette population, reposant sur des principes plus assurantiels qu'assistantiels.

### **Des politiques essentiellement stigmatisantes**

En outre, les politiques publiques françaises adressées à la jeunesse sont basées sur des valeurs ou des fonctionnements négatifs. En effet, les principales normes utilisées dans les politiques de jeunesse (l'autonomie, l'insertion, la citoyenneté, cf Becquet, Loncle et Van de Velde, 2012) deviennent – même si elles sont pensées de manière positive - elles-mêmes stigmatisantes quand elles fabriquent des injonctions inaccessibles pour les jeunes. Que sont l'autonomie et l'insertion avec 20% de chômage des jeunes (et 40% à certains points du territoire) ? Qu'est-ce que la citoyenneté quand les formes de participation réduisent les jeunes à des rôles de figurants ?

La typologie utilisée par Andreas Walther pour désigner les politiques de jeunesse sur un continuum allant de politiques « dures » à politiques « douces » est utile pour les classer et comprendre leurs logiques et les valeurs qu'elles véhiculent.



Concernant les politiques d'éducation, Cécile Van de Velde (2008) a bien montré la pression scolaire qui pèse sur les élèves, la dévalorisation qui touche ceux qui échouent et l'obligation impérieuse d'obtenir des diplômes pour intégrer le marché du travail, malgré la performance amoindrie de ces derniers dans le rapport diplôme obtenu/poste proposé. D'autres résultats induisent également des contenus peu valorisants. Par exemple, l'enquête PISA parue en 2011 montre dans son volume 4 (p. 97) que ce sont les élèves français qui ont les moins bonnes relations avec leurs enseignants pour l'ensemble des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (à l'exception du Japon). Le très récent rapport Dulot pointe d'ailleurs largement la nécessité de forger une école juste et bienveillante (2012).

A propos des politiques de protection sociale, on sait combien le système français est problématique pour les jeunes de 18 à 25 ans quand ils ne sont pas eux-mêmes parents ou quand ils ne travaillent pas. Ceci pose des problèmes aigus pour les jeunes qui sont en situation de rupture familiale ou qui ne peuvent pas compter sur le soutien de leurs parents. Là encore, des conceptions négatives des jeunes prédominent : ils sont soupçonnés de pouvoir devenir dépendants de la protection sociale et de ne pas être prompts à vouloir entrer sur le marché du travail.

Concernant les politiques de prévention en santé, le même constat de faible valorisation peut être formulé. Deux courants idéologiques se côtoient aujourd'hui en matière de prévention santé : un courant favorable à la promotion de la santé et de la prévention par les pairs et un courant basé sur la peur, la stigmatisation. Ce dernier courant, bien décrit par Peretti-Watel (2010), est très largement majoritaire. Or, il est fondé sur une image extrêmement négative de la jeunesse qui serait en proie à toutes sortes de déviances et exposée à de très grands dangers. Dans ce courant, les jeunes sont infantilisés, essentiellement perçus comme dépendants.

Des images similaires ont malheureusement également cours dans les politiques de la dernière colonne, les politiques dures, dont les objectifs sont l'intégration sur le marché du travail et la conformation aux normes sociales dominantes (les deux allant bien sûr de pair).

De ce point de vue, les politiques d'insertion des jeunes sont très révélatrices de la stigmatisation ou du moins de la suspicion qui pèse sur les jeunes. Dans la recherche Juvénil, dont nous avons rendu compte en septembre dernier, il apparaît que, dans les Missions locales, par exemple, les crédits qui étaient accordés à l'insertion sociale ne cessent de s'amoindrir et sont consacrés de plus en plus exclusivement à l'insertion professionnelle. Ces orientations sont le résultat de choix effectués au niveau national et font en cela écho à des orientations européennes en faveur d'une

place de plus en plus grande accordée à l'activation et au *workfare*. Or, ces évolutions s'accompagnent de la demande de plus en plus grande de signatures de contrats ou d'élaboration de projets de la part des jeunes et de demandes de garanties d'engagement très importants.

Dans les politiques de répression de la délinquance juvénile, les mêmes tendances peuvent être soulignées. Si les politiques françaises de ce domaine avaient été marquées depuis l'Ordonnance de 1945 par l'idée de la protection et de la réintégration sociale des mineurs délinquants, elles s'éloignent aujourd'hui de cette interprétation. La France n'est, à cet égard, pas un cas isolé (Bailleau et Cartuyvels, 2007). Laurent Mucchielli montre bien dans ses différents travaux (citons ici seulement l'article dans *Agora*, 2010) comment ces politiques s'orientent depuis les années 1990 vers davantage de criminalisation, de renvois et de judiciarisation, et comment, en outre, elles ont tendance à désigner des coupables tout trouvés dans les jeunes de banlieue qui incarnent la jeunesse dangereuse.

Pour finir sur la stigmatisation, soulignons à quel point elle est davantage le résultat de peurs et de crises sociétales que la conséquence des comportements des jeunes : elle trouve essentiellement sa place dans les paniques morales qui traversent les sociétés européennes (Jones, 2009). Par conséquent, les différentes politiques adressées à la jeunesse sont basées sur une vision négative de cette population : à l'exception des politiques douces de faible portée, les actions publiques développées en direction de la jeunesse apparaissent essentiellement stigmatisantes.

### **Des politiques laissant peu de place aux jeunes**

Dans la grande majorité des cas, les politiques publiques de jeunesse sont construites sans faire le lien avec les capacités des jeunes à s'engager dans la société, à produire de nouvelles expressions culturelles, de nouvelles modalités d'expression politique, etc. Plus globalement, à construire l'avenir de nos sociétés. Pourtant, toutes les données à disposition montrent que les jeunes souhaitent largement entrer en dialogue avec les adultes (sondage IPSOS Pfizer, 2012 ; rapport Dulin, 2012). De plus, ils disposent de capacités à la mobilisation et au renouvellement culturel tout à fait intéressantes lorsqu'on leur laisse la parole (Barrère, 2011, Loncle, à paraître).

Les faiblesses de ce lien sont sans doute en partie à rechercher dans les dysfonctionnements des formes d'appel à la participation des jeunes : en fonction des pays, des territoires, des décideurs, les outils utilisés pour faire participer les jeunes sont multiples, de même que les méthodes et les types de professionnels mobilisés. Néanmoins, les questions soulevées, les difficultés et les limites rencontrées apparaissent plus ou moins toujours les mêmes.

### *La faveur pour les formes les plus formelles de participation des jeunes*

Bien que les limites des expériences les plus formelles telles que les Conseils et les Parlements soient largement connues, elles continuent d'attirer la faveur des responsables politiques, sans doute du fait de la grande légitimité dont elles bénéficient (Koebel, 2003). Les expériences moins formelles apparaissent nettement minoritaires, plus délicates à mettre en œuvre et ne semblent pas faire l'objet de réflexions, notamment méthodologiques, très poussées.

Cette réalité perdure alors que les jeunes sont incontestablement engagés dans les associations, les mouvements de consommateurs, les causes sociales (depuis l'environnement jusqu'à l'injustice économique). L'exemple de l'utilisation d'internet par les jeunes permet de considérer cet outil comme une nouvelle arène de participation politique et un certain nombre de chercheurs y voient une possibilité pour produire un pluralisme accéléré, susceptible de modifier la structure du pouvoir politique (Bimber, 2005). Plus largement, les activités culturelles des jeunes impliquent des aspects participatifs peu pris en compte par les décideurs (usage et appropriation de l'espace public, formes d'expression qui renvoient à la symbolique politique et aux identités politiques) (Pohl, Stauber et Walther, 2007). Certains chercheurs (Waechter, 2011 ; Cuconato et Waechter, 2012) estiment que des mouvements comme celui des *skaters* ou des *squatters* (qui touchent de nombreuses métropoles européennes) pourraient être davantage pris en compte dans leurs capacités à entrer en négociation avec les pouvoirs publics sur des sujets touchant à l'administration de la cité.

Malgré tout, les productions culturelles des jeunes et leurs capacités à développer des formes nouvelles d'engagement sont peu prises en compte. Elles sont également faiblement considérées comme une ressource pour la prise de décision.

### *Des jeunes qui participent déjà aguerris à la chose publique*

L'un des défis des expériences de participation consiste à rapprocher les jeunes de la chose politique et à instaurer un climat de confiance entre les nouvelles générations et les décideurs. Pour cela, on peut supposer que les expériences de participation sont réussies dès lors qu'elles permettent à des jeunes, habituellement éloignés de la vie politique ou du comportement politique, de s'impliquer dans le processus de décision et par là même de changer leur vision du monde politique, des décideurs... Pourtant, qui sont les jeunes qui participent ?

Tant au niveau européen qu'au niveau national, les procédures de sélection des jeunes qui participent aux expériences tendent à privilégier la présence de jeunes déjà fortement investis

dans la vie associative, politique ou syndicale. La plupart des expériences font appel à des jeunes identifiés comme ayant des aptitudes déjà développées pour l'engagement et non à des jeunes novices en politique qui trouveraient, par ce biais, une occasion de s'exprimer (Koebel, 1997 et 2000 ; Eberhard-Harribey, 2003 ; Loncle et Rouyer, 2004).

Cet aspect constitue un point d'achoppement tout à fait important des expériences de participation. En effet, en contribuant à renforcer la participation de jeunes déjà largement impliqués, les expériences tendent à reproduire les limites du système politique lui-même et à produire une sorte d'élite parmi les jeunes (Geddes, 2002 ; Tisdall *et al.*, 2006).

### *Des degrés d'implication des jeunes qui restent timides*

Dans la plupart des cas, lorsque l'on analyse les expériences de participation des jeunes du point de vue du pouvoir réel accordé aux jeunes dans le processus de décision (sur un continuum allant de l'information à la délégation de pouvoir – Elkund, 1999), on peut affirmer que nous sommes face à des initiatives qui se situent beaucoup plus systématiquement du côté de l'information ou de la simple consultation que du côté du partenariat ou de la co-décision.

De plus, l'observation des expériences donne à voir des modalités qui sont souvent peu travaillées en amont, où la question de l'évaluation, des garanties données aux jeunes sur les modalités de prise en compte de leurs recommandations sont peu présentes (Fung and Wright, 2003).

Enfin, on peut souligner que la plupart des expériences tendent à privilégier essentiellement une approche managériale de la participation où l'objectif est davantage de mieux connaître les besoins des jeunes que de favoriser leur empowerment (Beresford, 2002).

Il semble aussi que pour être effectives dans les pays européens aujourd'hui, les expériences de participation ne peuvent pas être utilisées de manière isolée. Elles doivent être introduites avec d'autres instruments de rénovation de l'action publique comme : l'évaluation, les bonnes pratiques, les diagnostics partagés, les politiques transversales et intégrées... Sans cette condition, elles représentent des instruments trop faibles pour constituer de véritables leviers de changement.

Pour conclure, du fait de l'ensemble des éléments évoqués, les politiques de jeunesse apparaissent largement inadaptées aux besoins des jeunes : elles sont bâties sur des idées particulièrement négatives de la jeunesse ; elles ont des contenus qui sont essentiellement stigmatisants et elles ne laissent que peu de place à l'expression des jeunes eux-mêmes.

Comment, à partir de cet état des lieux, envisager des pistes d'amélioration et comment, plus précisément, concevoir les rôles de la chaire pour participer à cette amélioration ?

### **Troisième partie : quelles pistes d'amélioration ? quels rôles de la chaire de recherche sur la jeunesse ?**

D'un point de vue général, nous pouvons nous demander, comment, dès lors, améliorer, renforcer les politiques de jeunesse dans notre pays ?

#### *Sur le versant des connaissances*

- Il semble important de promouvoir des réflexions plus systématiques et plus interdisciplinaires sur la jeunesse et les politiques de jeunesse afin d'échanger entre disciplines et d'approfondir les savoirs sur cette population et les actions publiques qui lui sont destinées ;
- Il serait également intéressant de faire des états des lieux plus systématiques sur les travaux de recherche en matière de jeunesse pour identifier des thèmes peu ou pas traités et développer des chantiers de recherche nouveaux ;
- Il est aussi important de favoriser le financement de programmes de recherche sur cette question en candidatant systématiquement à des appels à projet de recherche labellisés, en défendant cette thématique auprès des décideurs (ANR et PCRDT mais pas seulement), en présentant des candidats à des bourses de doctorat sur cette question ;
- Il apparaît essentiel de rapprocher les champs de la jeunesse français d'autres univers de recherche (en Europe et ailleurs) pour permettre de comparer nos connaissances et de renouveler nos réflexions ;

#### *Sur le versant du renforcement de l'action publique en matière de jeunesse*

##### *Du point de vue des contenus :*

---

- Œuvrer pour l'émergence d'un projet général national en faveur de la jeunesse ;
- Ancrer les politiques de jeunesse dans la structure de l'Etat-providence et de manière positives par rapport aux politiques d'éducation ;
- Travailler plus précisément des notions comme celles de politiques de jeunesse intégrées, de politique globale ;
- Faire des jeunes des sujets de droit et pas des objets de dispositifs ;

- (Re)donner du sens aux notions "valises" employées dans les politiques de jeunesse en s'interrogeant sur la violence institutionnelle des injonctions inaccessibles des politiques publiques (contrat, projet, autonomie, insertion...)

#### *Du point de vue de l'ancrage des politiques de jeunesse :*

---

- Rapprocher les univers de la recherche, de la décision publique, des professionnels et des jeunes ;
- Réfléchir conjointement aux rôles des différents échelons de décision et des différents professionnels pour avoir une idée plus claire des actions des uns et des autres, des complémentarités possibles en fonction des compétences de chacun ;
- Travailler à des visions communes et positives de la jeunesse avec les jeunes.

### **Plus précisément, quels sont les rôles possibles de la chaire de recherche sur la jeunesse ?**

La chaire de recherche sur la jeunesse ne pourra pas, bien sûr, révolutionner à elle seule le paysage de la recherche française en matière de jeunesse ni les contenus généraux des politiques de jeunesse. Cela dit, à son niveau, un certain nombre de pistes et de défis peuvent être envisagés :

#### **Dans le champ de la recherche**

Pour répondre aux besoins d'amélioration des dialogues interdisciplinaires, de circulation des connaissances sur la jeunesse et les politiques de jeunesse, l'équipe de la chaire envisage d'agir à différents niveaux :

- En promouvant des lieux de dialogue interdisciplinaires entre chercheurs bretons et au-delà ;
- En étant systématiquement en lien avec des chercheurs et des réseaux de chercheurs développant des programmes à l'étranger (en Europe, en Amérique du Nord, notamment) ;
- En s'appuyant sur son Comité scientifique, composé de seniors en matière de jeunesse et de politique de jeunesse, pour contribuer à valoriser l'importance des enjeux scientifiques et sociaux en matière de recherche sur la jeunesse ;
- En favorisant l'émergence de projets académiques collectifs et de haut niveau ;

- En valorisant les productions scientifiques par des publications académiques et professionnelles, en communiquant sur les résultats de recherche ;
- En formant de nouveaux doctorants sur ces questions.

### **Dans le champ des contenus de l'action publique en matière de jeunesse**

- Améliorer les dialogues entre chercheurs, décideurs, professionnels et jeunes
  - o Pour rapprocher les univers, mieux comprendre les enjeux des différents cercles, les contraintes des uns et des autres et de ce fait établir des plans d'action partagés en faveur de la jeunesse ;
  - o Pour ancrer l'action publique en matière de jeunesse dans des réflexions plus générales sur le devenir de la protection sociale, des politiques sociales, de l'Etat-providence et considérer les jeunes comme devant faire l'objet d'une protection de type assurantielle ;
  - o En développant de nouvelles méthodologies de recherche, bâties sur un dialogue, une coopération entre les différents univers (recherche action, recherche interventionnelle, appui sur les groupes de pairs, etc.)
- Renforcer les contenus de l'action publique
  - o Par l'appui sur des expériences menées à différents endroits et qui contiennent des enseignements tout à fait intéressants (au Québec mais plus près de nous en Lorraine avec l'initiative Lorjeunes ou bien encore plus près avec des initiatives intéressantes menées à l'échelon départemental dans le Finistère –le groupe institutionnel en matière de jeunesse- ou à Morlaix communauté)
  - o Par la formation continue et initiale, notamment en formant les futurs concepteurs des politiques de jeunesse,
  - o Par la réflexion partagée sur les contenus, les attendus et les valeurs des politiques de jeunesse
  - o Par le partage des connaissances scientifiques avec les décideurs, les professionnels et les jeunes
  - o Et en retour par une meilleure compréhension des questionnements des décideurs, des professionnels et des jeunes par les chercheurs

Nous entendons, de la sorte, créer un cercle vertueux des transferts de connaissance, des coopérations entre les différents univers pour une meilleure action publique et un développement

de projets de recherche sur des thématiques nouvelles, correspondant aux interrogations des acteurs de terrain.

## Bibliographie :

- Amsellem-Mainguy, Yaëlle, Joaquim Timoteo, et Cécile Marin. *Atlas des jeunes en France : les 15-30 ans, une génération en marche*. Paris: Autrement, 2012.
- Bailleau, Francis, et Yves Cartuyvels. *La justice pénale des mineurs en Europe : entre modèle Welfare et inflexions néo-libérales*. Paris: L'Harmattan, 2007.
- Barrère, Anne. *L'éducation buissonnière : quand les adolescents se forment par eux-mêmes*. Paris: A. Colin, 2011.
- Becquet, Valérie, Patricia Loncle, et Cécile Van de Velde. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Nîmes: Champ social, 2012.
- Beresford, Peter. « Users' involvement in research and evaluation: liberation or regulation? » *Social policy and society*, n° 1-2 (2002): 95-105.
- Bimber, Bruce. « The three faces of technological determinism ». In *Does technology drive history? the dilemma of technological determinism*, par Merrit Roe Smith et Leo Marx. Cambridge: MIT Press, 1998.
- Cahuc, Pierre, et Fondation Manpower pour l'emploi. *La machine à trier : comment la France divise sa jeunesse*. Paris: Eyrolles : Fondation Manpower pour l'emploi, 2011.
- Chauvel, Louis. *Le destin des générations, structure sociale et cohorte en France au XXème siècle*. Paris: Presses universitaires de France, 2002.
- Cicchelli, Vincenzo, et Catherine Pugeault-Cicchelli. « Les recherches sociologiques sur la jeunesse en France et leurs liens avec les préoccupations politico-administratives ». *Papers*, n° 79 (2006): 101-120.
- Cuconato, Morena, et Natalia Waechter. « The interplay of youth culture, the Web 2.0 and political participation in Europe: new reflections after the Youth Quake in Northern Africa and Middle East ». In *youth participation in Europe, beyond discourses, practices and realities*, édité par Patricia Loncle, Morena Cuconato, Virginie Muniglia, et Andreas Walther, 143-172. Bristol: The policy press, 2012.
- Dubois-Reymond, Manuela. *Young parenthood, agency and social change*. European Commission, 2008.
- Dulin, Antoine. *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*. Avis du Conseil économique, social et environnemental. Paris: Conseil économique, social et environnemental, 2012.
- Dulot, Alain. *Refondons l'Ecole de la République, rapport de concertation*, 2012.
- Duvoux, Nicolas. *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Paris: Seuil, 2012.
- Eberhard Harribey, Laurence. *L'Europe et la jeunesse : comprendre une politique européenne au regard de la dualité institutionnelle Conseil de l'Europe-Union européenne*. Paris: Harmattan, 2002.
- Elkund, Leena. *From citizen participation towards community empowerment*. Tempe: Acta universitatis temperensis, 1999.
- EUROSTAT. « « Taux de chômage, moyennes annuelles par sexe et par groupe d'âge » », 2001. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/setupModifyTableLayout.do>.

- de Foucauld, Jean-Baptiste. *Pour une autonomie responsable et solidaire*. Paris: La Documentation française, 2002.
- France. Commissariat général du plan, Dominique Charvet, et Michel Mirandon. *Jeunesse, le devoir d'avenir : rapport de la commission "Jeunes et politiques publiques*. Paris: la Documentation française, 2001.
- Fung, Archon, et Erik Olin Wright. « Deepening democracy : innovations in empowered participatory governance ». *Politics and society* 1, n° 29 (2003): 5-41.
- Galland, Olivier. *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ? : [éléments de réponse]*. Paris: A. Colin, 2009.
- Galland, Olivier, et Bernard Roudet, éd. *Une jeunesse différente? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*. Paris: La Documentation française, 2012.
- Geddes, Mike. « Intégrer les jeunes à la démocratie locale en Grande-Bretagne : tensions au New Labour ». *Lien social et politiques*, n° 48 (2002): 151-166.
- Le Grand, Eric. « Sociologie de l'éducation par les pairs. Quelques réflexions », Nice, 2011.
- Hirsch, Martin. *Reconnaître la valeur de la jeunesse*. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, livre vert, juillet 2009.
- IPSOS. « La fracture générationnelle en France ». IPSOS pour le Monde, novembre 2011.
- . « Résultats de l'étude quantitative 2012 Ipsos Santé pour la Fondation Pfizer ». IPSOS pour la fondation Pfizer, 2012.
- Koebel, Michel. « Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local, les Conseils de jeunes en Alsace ». Université de Strasbourg, 1997.
- . « Les conseils de jeunes et le bluff politique ». *Carnets de bord*, n° 5 (2003): 22-29.
- Lima, Léa. « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes ». In *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, par Valérie Becquet, Patricia Loncle, et Céline Van de Velde, 126-137. Nîmes: Champ social, 2012.
- Loncle, Patricia. « Faut-il désespérer de la participation des jeunes en Europe? » In *Formes contemporaines de l'engagement des jeunes*, par Valérie Becquet. Paris: Syllepse, à paraître.
- . *L'action publique malgré les jeunes : les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*. Paris: L'Harmattan, 2003.
- . *Politiques de jeunesse*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Loncle, Patricia, et Alice Rouyer. « La participation des usagers, un enjeu de l'action publique locale ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (2004): 133-154.
- Maurin, Eric. *La peur du déclassement, une sociologie des récessions*. Paris: Seuil, 2009.
- Mucchielli, Laurent. « L'évolution de la délinquance des mineurs, données statistiques et interprétation générale ». *Agora débats/jeunesses*, n° 54 (2010): 87-102.
- Muller, Pierre. « Analyse des politiques publiques et science politique en France : "je t'aime, moi non plus" ». *Politiques et management publique* 26, n° 3 (2008): 51-56.
- OCDE. *Les résultats du PISA 2009 : Les clefs de la réussite des établissements d'enseignements, ressources, politiques et pratiques*. PISA. OCDE, 2011.
- . *Résultats du PISA 2009 : Surmonter le milieu social : L'égalité des chances et l'équité du*

*rendement de l'apprentissage*. PISA. OCDE, 2011.

- Pasquier, Romain, Sébastien Guigner, et Alistair Cole. *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris: Presses de Sciences Po, 2011.
- Peretty-Watel, Patrick. « Morale, stigmatisation et prévention, la prévention des conduites à risque juvéniles ». *Agora débats/jeunesses*, n° 56 (2010): 73-85.
- Perrot, Michèle. « Quand la société prend peur de sa jeunesse en France au 19<sup>ème</sup> siècle ». In *Les jeunes et les autres*, par Michèle Perrot, 19-28. Vaucresson: CRIV, 1986.
- Pohl, Axel, Barbara Stauber, et Andreas Walther. *Youth - Actor of social change. Theoretical reflections of young people's agency in a comparative perspective.*, 2007.
- Ranci, Constanzo. *Social Vulnerability in Europe, the new configurations of social risks*. Basingstoke: Palgrave, MacMillan, 2010.
- Roudet, Bernard. « Liens à la politique. Des jeunes davantage impliqués et plus protestataires ». *Etudes et synthèses*, n° 2 (novembre 2010).
- . « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité ». *Etudes et synthèses*, n° 4 (mai 2011).
- Smith, Timothy B. *La France injuste : 1975-2006 : pourquoi le modèle social français ne fonctionne plus*. Paris: Éditions Autrement, 2006.
- Tisdall, E. Kay, John M. Davis, Malcom Hill, et Alan Prout. *Children, young people and social inclusion, participation for what?* Bristol: The policy press, 2006.
- Van de Velde, Cécile. « Devenir adulte sociologie comparée de la jeunesse en Europe ». Presses universitaires de France, 2008.
- Wacquant, Loïc J. D. *Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille: Agone, 2004.
- Waechter, Natalia. « Partizipation und Jugendkultur. Zum Widerstandscharakter von Jugendlichen am Beispiel von SkatboarderInnen und HausbesetzerInnen ». In *Jugend als Akteurin Sozialen Wandels. Übergänge in Arbeit, Elternschaft, Citizenship*, par Axel Pohl, Andreas Walther, et Barbara Stauber. Weinheim & München: Juventa, 2011.
- Walther, Andreas, et Axel Pohl. *Thematic Study on Policy Measures concerning Disadvantaged Youth*. Commission européenne, 2005.
- Walther, Andreas. « Regulating Youth Transitions: trends, dilemmas and variations across different 'regimes' in Europe ». In *Participation in Transition, Motivation of Young Adults in Europe for Learning and Working*, par Andreas Walther, Manueala Bois-Reymond (du), et Andy Biggart. Frankfurt: Peter Lang, 2006.
- Williamson, Howard. *Supporting young people in Europe, principles, policy and practice*. Strasbourg: Council of Europe, 2002.